



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 29 novembre 2018
Convocation des conseillers :
le 29 novembre 2018



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 7 décembre 2018

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Pierre-Marc Knaff, Echevin, Marc Baum, Conseiller

Le Conseil Communal;

Objet : 6.2. Avenant à la convention avec l'association LASEP Esch ; décision

Considérant qu'il s'agit d'un avenant à la convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'Association sans but lucratif « LASEP ESCH a.s.b.l. »;

Considérant qu'en date du 12 décembre 2014, la Ville et la LASEP ESCH a.s.b.l. sont entrées en relation contractuelle par la conclusion d'une convention cadre, approuvée par le Conseil Communal le 12 décembre 2014 et approuvée par le Ministère de l'Intérieur en date du 12 janvier 2015;

Considérant qu'en application des articles 1.2 alinéa 4 et 5 de ladite Convention, les Parties sont tenus de fixer la participation financière de la Ville annuellement par le biais d'un avenant;

Considérant que conformément aux articles précités, la participation de la Ville pour l'année 2019 est fixée à 110 000.-€;

Vu les conditions et prestations fixées dans l'avenant à la convention;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

l'avenant à la convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'Association sans but lucratif « LASEP ESCH a.s.b.l. ».

en séance

date qu'en tête